

D8-00006
929867
Hist Géo G



Code épreuve : 265

Nombre de pages : 8

Session : 2024

Épreuve de : Histoire - Géographie et géopolitique du monde contemporain

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Alors que Kenichi Ohmae dans The borderless world (1995) voyait dans la globalisation l'avènement d'un monde sans frontières à mesure que les économies s'uniraient et les flux se mondialiseraient, la chute du rideau de fer n'a semble-t-il pas fait disparaître l'origine politique autour des frontières. Bien au contraire, comme le montre Michel Fauchet dans Le Retour des frontières (2016), il semble même que les frontières redevenaient au cœur des enjeux de souveraineté des États dans un monde plus interconnecté que jamais.

Pour frontière, nous pouvons entendre une ligne juridique et géographique qui définit la souveraineté d'un État sur un espace. En ce sens, le concept de frontière est rattaché à l'idée d'État-Nation, comme défini par le Traité de Westphalie (1642), et participe à un processus de fragmentation du territoire. La globalisation, comprise comme une mondialisation économique par l'avènement d'un marché mondial et la démultiplication de stratégies d'exploitation sur l'espace mondial, a entraîné une intensification et un élargissement des flux (migratoires, de marchandises, de capitaux, etc.). C'est pourquoi le modèle de frontière ligne conventionnelle qui existait en Europe ne doit pas faire oublier la pluralité des frontières actuelles. Car la multiplication des frontières rattachait aussi bien à une augmentation de leur nombre, concomitante avec la genèse de nouveaux États post-décolonisation et post-Guerre froide, qu'à l'apparition de nouvelles frontières sur de nouveaux espaces (maritime, spatial, cyberspace). Quel contraste dès lors entre un monde où les économies sont devenues plus ouvertes, où les États sont de plus en plus interdépendants et où le croyon de « libre commerce » (Montesquieu) qui rendrait presque caduque l'idée de frontière. Or le monde est tout autre, les frontières sont sujet de coopérations internationales, elles sont même revendiquées et disputées dans un monde de puissances révisionnistes et souverainistes (Chine, Russie, Turquie) et dans le cadre d'une territorialisation de tout les espaces.

Nous pouvons ainsi nous demander : Quel rôle dans la globalisation,

et la concurrence mondiale qu'elle accentue, la raison d'une fragmentation des espaces et des territoires ? Globalisation et « frontières » (Michel Foucher) sont-elles incompatibles ?

Nous verrons que si la globalisation a entraîné une baisse des barrières économiques dans une intégration croissante des États, qu'elle a aussi participé à diminuer de nouvelles courbures et n'a pas empêché les États à entrer en conflit afin de promouvoir leurs intérêts. Si bien que le monde mondialisé et globalisé voit des situations contrastées entre des frontières économiques mais politiques fermées qui représentent bien les crispations des États pour leur sécurité et les déséquilibres du monde actuel.

Tout d'abord, la globalisation depuis la fin de la Guerre froide a permis une intégration croissante des économies dans l'apparition d'un marché mondial. En effet, la reconstruction post-45 avait comme objectif de promouvoir le libre-échange afin d'une part de rétablir la croissance et le développement, favoriser à l'avènement de démocraties, et d'autre part d'empêcher les conflits et la guerre. En ce sens, les accords du GATT (1947) et le Traité de la Haïme ont mis en place un cadre libéral afin de pousser les économies à s'ouvrir et permettre les échanges. Les pays issus de la décolonisation puis les pays issus de l'ex-URSS après 1991 ont pu rejoindre et adopter les règles du commerce mondial. Véritable « chloogénèse » selon le mot de Michel Foucher, ces nouveaux pays ont entraîné une hausse du nombre de frontières et d'États reconnus qui devaient être intégrés au système mondial. Les négociations du GATT (les « grands ») ont donc vu le nombre de pays participants augmenter jusqu'à la création en 1995 de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) rejoint par plus de 130 pays. Cette mondialisation, nouvelle par son niveau d'intégration et sa extension par rapport aux précédentes, comme le montre Suzanne Berger des Mots premiers mondialisés, Les d'un écosystème (2003), n'est pas allée contre la hausse du nombre de frontières mais l'a plutôt accompagnée en intégrant les nouveaux pays au système commercial mondial.

Cette globalisation s'est même accompagnée d'un effacement des frontières dans certains espaces. L'Union Européenne tient d'exemple d'organisation

régionale qui par l'intégration économique et politique, a permis d'atteindre le plus haut degré d'intégration régionale sous la Bole Blassse. L'espace schengen signé en 1985 a créé un espace de libre circulation des hommes et des marchandises. Inédit après les siècles de guerre qu'ont connus les pays européens, l'union européenne créée par le Traité de Maastricht en 1992 est le fruit d'une construction européenne commencée en 1950, avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1954 et le traité de Rome en 1957 qui institue la Communauté Économique Européenne. C'est donc bien l'intégration économique dans un cadre de globalisation des échanges qui a permis l'Europe de faire (ré)apparaitre les frontières au sein des pays membres de l'Espace Schengen. Ce qui permet par les pays transfrontaliers de voir des frontières non pas des ruptures territoriales mais des espaces en interface. Un (effet frontière) s'observe par exemple entre la Suisse, la France, l'Allemagne et l'Espagne, où plus de 1,5 milliard de travailleurs transfrontaliers traversent chaque jour les frontières nationales. Ces espaces frontaliers sont dynamiques, sans toutefois faire complètement disparaître la frontière comme a témoigné la fermeture du port de Kiel en Allemagne dès le premier jour de la pandémie du Covid-19.

Cette mondialisation économique a également ouvert le champ à de nouvelles préoccupations autour des frontières sur de nouveaux espaces comme la mer. La Conférence des Nations Unies sur la Convention des droits de la mer (UNCLOS) tenue en 1982 à Montego Bay a permis de faire entrer les espaces maritimes comme partie intégrante des États et de leur territoire, une zone contiguë qui englobe les eaux territoriales est protégée d'une zone économique exclusive (ZEE) s'étend jusqu'à 200 nm est reconnue comme étant sous la pleine souveraineté de l'État côtier. Cela permet de pouvoir exploiter les ressources de la mer, que ce soit les colonnes d'eau pour la pêche, ou les gisements d'hydrocarbures en profondeur. C'est pourquoi on assiste à une véritable territorialisation de la mer, où de nouvelles frontières apparaissent. Dans le jeu qui n'a pourtant qualifié de néo-mercantiliste dans le cadre de la mondialisation, les ressources sont des enjeux, et doivent être exploitées par les entreprises. Ces ressources sont d'autant plus stratégiques lorsqu'elles permettent de garantir une certaine autonomie (la Norvège par exemple exploite d'immenses gisements de pétrole et gaz en mer du Nord, ce qui permet de fournir l'Europe à 40% de ses besoins en gaz, ce qui allège sa dépendance vis-à-vis de la Russie ou des pays du Golfe) ou l'obtention d'une rente (création de fonds souverains qui permettent d'investir et de soutenir les dépenses publiques comme en Norvège, avec plus de 3000 milliards d'Euros, son fond souverain est le plus

grads du mode) comme par le Brésil et la Malaisie qui exploitent notamment des gisements off-shore, au large du Santos avec les gisements de Tupi et de L'ibre par le premier et en Mer de Chine par le second.

Ainsi, l'«hologénèse» que l'on observe depuis 1990 a été accompagnée par la globalisation économique, menant parfois à un «affaiblissement» du concept de frontière par la baisse des frais de Douane dans le mode entier et ne libère circule des personnes dans certaines régions. Mais le processus de territorialisation que l'on observe en mer, conduit également à de la conflictualité autour des frontières, ne faisant pas oublier en réalité ses enjeux géopolitiques.

En effet, si les marchandises traversent aujourd'hui beaucoup plus les frontières qu'avant 1990, les frontières ne sont pas pour autant effacées par le politique et les Etats. En Afrique par exemple, l'intégration du continent à la mondialisation s'est faite par une extrorsion de ses ressources et matières premières. Comme le note Philippe Hugon, dans Géopolitique de l'Afrique (2007), «l'Afrique est plus mondialisée que mondialisatrice». En ce sens qu'elle est intégrée à des flux mondiaux et exporte des minerais (rare : platine, or, cobalt, cuivre) et des hydrocarbures (Angola, Algérie, Nigeria), mais qu'elle n'a pas le «contrôle» et la pleine souveraineté sur ces flux. D'autant que des frontières institutionnelles et étatiques permettent à des zones cibles de la mondialisation à proliférer. C'est le cas par exemple de la région du Kivu en RDC, qui a été déstabilisée par la guerre des Grands Lacs dans les années 1990 et 2000, connaît aujourd'hui un pillage informel de ses ressources (cobalt) par des groupes armés qui extraient les ressources du sol et les acheminent vers le Rwanda où des villes interfacer à la frontière permettent de faire le lien entre l'intérieur et l'extérieur, par ensuite exporter ces minerais. Comme Gérard Mégret le montre, les frontières lignes exogènes en Afrique héritées de la colonisation ne sont pas assez contrôlées par les Etats. Michel Fauchet parle d'une «présence» de frontières en Afrique comme en Libye ou au Tchad (autour du lac) qui laissent marchandises, armes et drogues passer, quelques conflits subsistent également comme dans la bande de Gaza entre Israël et Gaza ou au sud du Tibet et en Somalie avec la sécession des proto-Etats du Puntland et du Somaliland. La globalisation économique et les logiques capitalistes et de capitalisme déstabilisent tout le continent en ce que les ressources sont exploitées, et notamment grâce à la porosité des frontières.

Copie anonyme - n°anonymat : 929867

Code épreuve :

Nombre de pages : 8

Session : 2024

Épreuve de : H66

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Les frontières restent des bien des enjeux stratégiques et de souveraineté malgré la marchandisation des échanges, et peut-être même amplifie ce phénomène. L'espace maritime comme nous l'avoir dit connaît un processus de territorialisation. Et en Mer de Chine méridionale, l'enjeu des frontières confine avec le conflit ouvert. En mai 2024, une vidéo publiée par l'armée des Philippines montrait un bateau chinois chasser à un navire de pêche philippin au large d'une zone proche de l'Atoll des Scarborough. Située dans la ZEE philippinienne, la Chine conteste sa souveraineté, comme pour les archipels de Spratley et des Pratales. La Chine a annexé ces îlots par une « politique du fait accompli » en y installant des installations militaires. Le Tribunal de la Haye avait rendu son verdict en 2016, donnant raison aux Philippines, mais le statu quo demeure. Ce qui est en jeu pour la Chine montre Thomas Comant dans Les ambitions des grandes puissances (2023), c'est d'une part la ressource qui s'y trouve (hydrocarbures et pêche) mais surtout son caractère stratégique et géopolitique. En effet, car il s'agit de revenir dans la carte de la ligne en neuf traits chinoise à la souveraineté de la Chine. Il y a aussi en jeu le contrôle de la route maritime par laquelle passe la majorité des flux maritimes entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Pour la Chine, sécuriser ses approvisionnements et garantir la stabilité de ce « premier chapeau d'îlots » comme définit par Liu Huiqing, penseur de la marine chinoise, est essentiel afin de se protéger de possibles attaques des puissances qui disputent son hégémonie (USA, France, etc.).

Les frontières sont des bien au cœur des nouvelles complexités. Mais la mer n'est pas le seul espace où de nouvelles frontières se dessinent. Dans un discours de 1960, J.F. Kennedy présentait l'espace comme étant une « nouvelle frontière ». Le 24 juillet 1969, Neil Armstrong et Buzz Aldrin posaient leur pied sur

La Lune. Aujourd'hui cette nouvelle frontière prend un sens nouveau dans la globalisation contemporaine. Comme au témoignage les nouveaux acteurs du New Space comme des projets Indiens, Russes et Chinois. L'espace revêtait plutôt un enjeu politique pendant la lutte américano-soviétique de la Guerre froide, mais aujourd'hui, elle est en lien au sein des stratégies, parfois concurrentes, ce qui témoigne d'une fragmentation de l'espace extra-atmosphérique avec des acteurs qui essaient de s'en emparer. Le tourisme spatial et l'exploitation de ressources sur des astéroïdes témoignent et justifient les convoitises déjà à l'œuvre sur Terre et sur mer. Jeff Bezos avec sa société Blue origin cherche à offrir des vols par le tourisme spatial comme la société de Richard Branson. Et un projet, le Lunar Gateway project, entendrait exploiter les ressources en eau de la Lune. Comme les ergols et autres minerais précieux sont convoités dans la globalisation actuelle. Et les États aussi voient dans cette nouvelle frontière, une compétition entre grande puissance, avec le programme Artemis américain qui vise à se redresser sur la Lune par une implantation ne base s'oppose au projet chinois d'y aussi se redresser sur la Lune avant 2030. Une territorialisation s'opère aussi dans le cyberspace, car les États peuvent contrôler les sites au même les interdire complètement. Les cyberattaques, comme on connait l'Irak en 2007, le virus Stuxnet par l'Iran ou les attaques d'Israël contre le Hamas en 2008 (opé Iron Dome) et 2012 (opé Pillar of Defense) témoignent des enjeux pour les pays à se protéger, et protéger leur espace numérique. Il faut donc des protections numériques, comme des barrières, afin d'empêcher toute immixtion étrangère. L'exemple d'Israël nous invite aussi à considérer l'espace aérien, qui lui aussi se fragmente, avec le drone de F-35 qui protège le pays de lui de missiles. En réalité, tous les espaces doivent être protégés, autant de nouvelles frontières à appréhender par les États.

C'est pourquoi, loin d'être pacifier les moyens, la globalisation a ravivé aussi l'enjeu très géopolitique des frontières, quelle qu'elles soient. Comment comprendre alors ce « retour » des frontières alors même que subsiste une interdépendance économique des pays ?

En effet, on assiste de plus en plus à des situations hybrides. L'exemple le plus frappant est la frontière États-Unis/Mexique qui cristallise plusieurs enjeux. Elle est tout d'abord la frontière la plus traversée du monde par les marchandises, en ce que ces deux pays font partie de l'AEUM, ce qui dynamise leur échange. Par ailleurs, les flux de migrants sont très contrôlés et les États-Unis ont même dressé un mur séparant les deux pays. Un système sophistiqué dit « smart border » avec des caméras, des capteurs et des ports électroniques surveille la frontière. On peut voir ici toute la complexité des États dans la globalisation, en ce que les échanges passent par les flux de marchandises et de capitaux de plus en plus libres (le États-Unis investissant sous forme d'IDE, des États multinationales, essentiellement dans la Division internationale des processus productifs des entreprises américaines) alors que les flux humains eux peuvent être très contrôlés. Alors qu'on aurait pu penser que la libre circulation des marchandises allait entraîner une plus simple circulation des flux de toute sorte. Il n'en est rien.

On assiste même dans certains pays du monde à une nouvelle « barrière » du monde comme décrite par Stéphane Rostère dans « Mur et Cérès de fer ». Selon lui, les États font de la « Reichpolitik », en reprenant la racine grecque, Reich qui signifie mur, barrière. Si les projets de barrières annoncés dans le monde étaient réalisés, ce serait pas moins de 18000 km qui seraient érigés. Les États se raidissent concernant leur frontières, signe de leur impuissance à contrôler durablement et efficacement leur frontières. Les barrières sont des réponses à une mondialisation qui dépasse et transgresse leur frontière et leur souveraineté. Les États-Unis, l'UE, Israël, le Mexique, etc, tous les pays ont annoncé et/ou ont déjà ^{réalisés} des projets afin de renforcer leurs frontières. Car les barrières participent également selon Stéphane Rostère, à une enjeu politique qui est d'assurer l'opacité des frontières alors même que l'opinion publique, notamment des pays développés comme vers la sécurité et la maîtrise sur les questions migratoires.

Alors même que le changement climatique et la hausse de la démographie va entraîner de plus en plus de mobilités des populations, les pays développés peinent à s'adapter. L'exemple de l'UE montre comment celle-ci a essayé d'inverser son ne politique extérieure par contrôler ses frontières avec l'agence Frontex après avoir connu une crise migratoire importante en 2015 (1 million de migrants clandestins). Il reste que les espaces frontaliers comme à l'Italie (Lampedusa), ou en Espagne (archipel de Gali et Melilla) sont régulièrement sous pression. D'autant que ces questions divisent même les pays membres entre eux, comme le Groupe de Visegrad (V4), qui regroupe la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, très défavorables à l'accueil de migrants.

En conclusion, la globalisation a bien accentué la multiplication des pratiques du monde en ce qu'elle efface les frontières et a même exporté ces pratiques sur de nouveaux espaces. On observe même que l'interdépendance économique n'empêche pas les Etats de se protéger des flux (indésirés) et érigent même de plus en plus de barrières. La question est de savoir comment les Etats seront-ils capables de s'adapter aux changements qui se préparent alors même que certains Etats, comme la Russie, ne cache même plus ses velléités d'élargir ses frontières. En sera-t-il pareil concernant la relation de la Chine à l'égard de Taiwan d'ici 2049 par la continuation de la création de la RPC et réaliser le projet de « grande réindustrialisation chinoise »).